



Direction Générale Adjointe Infrastructures
Direction des routes et des mobilités
Laure HAILLET DE LONGPRE
Chargée de mission urbanisme et mobilités

Tél : 04.75.66.75.24 - 06.73.96.99.54
Mail : lhaillet@ardeche.fr

Réf. : DRM/LHDL/BB/09122022-168

Monsieur Luc PICHON
Président de la Communauté de communes
des gorges de l'Ardèche
215 route vieille du Pont d'Arc
07150 VALLON PONT D'ARC

Privas, le 12 DEC. 2022

Monsieur le Président,

Par délibération du Conseil communautaire en date du 18 octobre 2022 et conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, vous avez transmis au Département le projet arrêté de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Grospièrres.

Suite à l'étude des documents transmis, je vous fais part des remarques du Département sur ce projet.

- Dans le règlement écrit, aux sections 2 intitulées « caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère », il est mentionné un recul des habitations par rapport à la route départementale 111 de 15 mètres. Or, la note d'enjeux émise par le Département le 21 septembre 2015 préconise un recul minimum de 20 mètres par rapport à l'axe de la route.
- Les futures zones constructibles respectent le principe de densification mais sont disséminées sur l'ensemble du territoire communal, ce qui, en termes de déplacements, n'incite pas à un report modal vers la marche ou le vélo. Une réflexion sur la réalisation de cheminements doux devrait être engagée, en lien également avec la desserte des arrêts de car.
- Le Département a engagé avec le territoire de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche une démarche de mise en place d'un PAEN (Périmètre de protection et de

mise en valeur des espaces naturels et agricoles péri urbains). Les terrains compris dans ce périmètre d'intervention ne pourront plus être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser délimitée par un PLU. Aussi il est nécessaire de vérifier la concordance des deux procédures.

Demeurant naturellement à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Paul VALLON

Vice-président en charge des routes et de
l'aménagement du territoire du Conseil
départemental